



MAIRIE D'UNIAS

Le bourg
42210 UNIAS
Tel: 04-77-54-43-59

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS

01 octobre 2025

N°25/2025

Le 01 octobre 2025, le Conseil Municipal d'Unias s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPORT Yves, Maire d'Unias, dûment convoqués le 25 septembre 2025.

Présents : Yves DUPORT, Marc MARLEF, Martine GUICHARDET, Joseph BRANCATO, Patrick RAIMOND, Julien VEY et Christophe ROME

Absents excusés : Christophe RIOCREUX (pouvoir à Yves DUPORT) et Cyrielle GOUNY (pouvoir à Christophe ROME)

<u>NBRE DE CONSEILLERS</u>	en exercice :	09
	présents :	07
	votants :	09

Date convocation : 25 septembre 2025

Secrétaire de séance : Joseph BRANCATO

Création d'un emploi permanent (cas où l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 18 septembre 2025 ;

Considérant ce qu'il suit :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent à temps non complet hebdomadaire à raison de 6/35^{ème} d'un temps complet pour un poste d'aide

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203150-20251001-DEL252025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025

Publication : 02/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



cantinière, correspondant au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à compter du **01 janvier 2026**.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création à compter du **01/01/2026** d'un emploi permanent d'aide cantinière dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C à temps non complet hebdomadaire à raison de 6/35^{ème} d'un temps complet.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- aider les jeunes enfants et les enfants en difficulté à manger
- surveillance des enfants pendant la pause méridienne

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, cet emploi pourra être occupé par un contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C par le biais d'un contrat à durée déterminée, pour une durée de 3 ans maximum, compte tenu des motifs suivants :

- difficulté de trouver un agent pour 2 heures par jours,
- possible évolution des besoins du service en fonction des effectifs.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique.

Monsieur le Maire informera le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de la création de cet emploi afin qu'il en assure la publicité.

Monsieur le Maire est également chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire.

Article 2 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

A UNIAS

Certifié exécutoire

Le 02 octobre 2025

Le Maire,
Yves DUPORT



Le secrétaire de séance
Joseph BRANCATO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203150-20251001-DEL252025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025
Publication : 02/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

